

Les lettres d'actualité – Etats-Unis - Canada

Flash Agri Zone Amérique du Nord

Février 2019 #250

Par [Zachary Ammerman](#) et [Maud Fournier](#)

SOMMAIRE

EDITO : *Le budget fédéral 2019 enfin adopté pour l'agriculture et l'alimentation, in extremis*

POLITIQUES COMMERCIALES

- *Retrait unilatéral des Etats-Unis d'un accord sur les importations de tomates mexicaines*
- *Poursuite du dialogue de sortie des contentieux commerciaux entre les Etats-Unis et la Chine*

POLITIQUES AGRICOLES

- *Selon l'USDA, l'année 2019 ne sera pas très favorable aux agriculteurs américains*
- *Plan de soutien exceptionnel : large part des montants versés, mais pas de nouveau plan en 2019*

POLITIQUES ALIMENTAIRES

- *La FDA entend durcir l'application des réglementations encadrant les compléments diététiques*
- *Le calendrier de mars du versement du SNAP aux bénéficiaires également bouleversé*

POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

- *Polémique sur la capacité de l'EPA à autoriser avant l'été la vente d'E15 sur tout le territoire*
- *Le Green New Deal, texte ambitieux pour une économie décarbonée, traite d'agriculture*

POLITIQUES SANITAIRES

- *Recommandations à l'industrie agroalimentaire sur les rappels de produit finalisés par la FDA*
- *Nouvelle stratégie par la FDA sur le contrôle des produits alimentaires importés*

LES BRÈVES

EDITO

Le budget fédéral 2019 enfin adopté pour l'agriculture et l'alimentation, in extremis

A l'issue du déblocage budgétaire le 25 janvier dernier (mettant fin à un arrêt d'une large part des administrations fédérales de 35 jours, une disposition provisoire a été adoptée permettant un financement des administrations jusqu'au 15 février.

Les deux branches du Congrès ont, dès fin janvier, repris les négociations pour aboutir sur un budget 2019 (l'année fiscale ayant commencé le 1^{er} octobre dernier) pour nombre d'administrations, dont l'USDA et la FDA, et ainsi éviter un nouvel arrêt des administrations au 15 février.

La conférence organisée entre les deux branches, regroupant quelques parlementaires de chaque chambre, a finalement dégagé un compromis le 12 février, dégageant en particulier une somme pour le renforcement de la frontière avec le Mexique (sans construction d'un mur tel que voulu par le Président Trump) légèrement inférieure à celle qui aurait pu émerger en décembre dernier. Ce compromis a été voté dans la foulée par le Sénat et la Chambre des représentants le 14 février, et promulgué le lendemain par le Président Trump (après avoir un temps menacé de ne pas signer ce texte), en l'assortissant d'une déclaration d'état d'urgence afin de financer, par redéploiement, les travaux de construction du mur à hauteur de 5 Mds\$.

Le budget fédéral 2019 a donc été voté, offrant les crédits nécessaires aux administrations, dont USDA et FDA, jusqu'à la fin de l'exercice (30 septembre 2019) : pour les dépenses discrétionnaires (c'est-à-dire ne découlant pas de l'application directe d'une loi : un tiers des dépenses de l'USDA), l'enveloppe allouée à l'USDA est en légère baisse par rapport à 2018, celle de la FDA en légère hausse, pour un effet global stable de 32 M\$ d'augmentation sur un périmètre de 23 Mds\$). Parmi les principaux postes d'augmentation, le service de l'USDA en charge de la recherche et de l'innovation, qui passe à 3,16 Mds\$ (+405 M\$ par rapport à 2018), le financement des

réseaux d'eau et d'électricité en zone rurale (3,64 Mds\$, + 625 M\$ par rapport à 2018).

Le budget du programme SNAP, qui constitue une dépense obligatoire, baisse quant à lui légèrement, passant de 74 Mds\$ en 2018 à 73,5 Mds\$ en 2019 (-536 M\$). De même, les programmes d'aide alimentaire internationale, dont le Président avait proposé la suppression dans son projet de budget, sont conservés avec des niveaux de financement sensiblement égaux à ceux de l'année 2018.

Comme de coutume, la procédure budgétaire est également le moyen pour le Congrès d'imposer à l'exécutif ses vues sur des sujets non budgétaires, notamment cette année :

- une remise en cause de la volonté de l'USDA de relocaliser en dehors de Washington, l'agence de l'USDA en charge des évaluations statistiques et économiques agricoles et l'Institut national sur la recherche alimentaire et agricole, notamment par la production préalable d'études sur les coûts de déplacement des personnels, ce projet de délocalisation ayant fait l'objet de critiques (cf. [Flash Agri août 2018](#)) : les projets d'opposition pure et simple du Congrès n'ont pas été repris dans le texte final, qui préconise une pause sans limitation de durée ;
- le renouvellement de l'interdiction de commercialisation de saumon génétiquement modifié tant que la FDA n'a pas indiqué les modalités d'étiquetage de ce produit (cette disposition était déjà présente dans les budgets précédents) ;
- la production par l'USDA et la FDA, sous 60 jours, d'un cadre formalisé indiquant le champ d'intervention respectif des deux administrations sur la réglementation et le contrôle des produits carnés issus de culture cellulaire.

La procédure budgétaire 2020 devrait bientôt commencer, en retard déjà par rapport aux années précédentes.

Bonne lecture !

SIGLIER

ALENA - Accord de Libre Échange Nord-Américain
EPA - L'équivalent américain du Ministère de l'Environnement
FDA - Food and Drug Administration

Mds\$ / Mds\$ - Milliard(s) de dollars américains
OMC - Organisation Mondiale du Commerce
SNAP - Supplemental Nutrition Assistance Program, principal programme d'aide alimentaire américain
USDA - Ministère de l'Agriculture américain

POLITIQUES COMMERCIALES

Retrait unilatéral des Etats-Unis d'un accord sur les importations de tomates mexicaines

A la suite d'une plainte des producteurs de tomate, notamment en Floride, une enquête antidumping à l'encontre des importations de tomates fraîches (hors tomates destinées à la transformation) avait été initiée en 1996. Un protocole d'accord avait été conclu entre les Etats-Unis et le Mexique pour éviter l'imposition de droits de douane. Cet accord a été révisé plusieurs fois, pour la dernière fois en 2013 : la suspension des droits était consentie en échange d'une garantie de prix minimum établis pour les tomates mexicaines importées.

Cependant, les producteurs américains se sont plaints d'un non-respect de l'accord par la partie mexicaine qui profiterait de failles dans les procédures établies par l'accord pour le contourner. Sous cette pression, le Gouvernement américain avait décidé en novembre dernier de rouvrir des négociations avec le Mexique pour rénover l'accord.

Estimant ne pouvoir conclure de manière satisfaisante, le Secrétaire au Commerce américain, Wilbur Ross, a annoncé le 7 février que les Etats-Unis ont l'intention de se retirer de l'accord de 2013, ce qui enclenche une procédure de 90 jours à l'issue de laquelle la décision de retrait deviendra effective, soit au 7 mai 2019. Ce retrait avait été souhaité quelques jours auparavant, dans un courrier adressé au Secrétaire, par près de cinquante membres du Congrès américains. L'annonce de retrait a été très largement applaudie par le Farm Bureau et les groupes de producteurs de tomates de Floride.

Cette annonce s'inscrit dans le contexte de la ratification attendue de l'accord commercial renouvelé négocié en fin d'année dernière entre les Etats-Unis, le Mexique et le Canada, qui prendra la succession de l'ALENA. Si la décision américaine peut être interprétée, d'un côté, comme la volonté de donner des gages aux producteurs de fruits et légumes (et aux parlementaires des circonscriptions concernées) déçus que leur proposition de clause de sauvegarde saisonnière et régionale (cf. [Flash Agri août 2018](#)) n'ait pas été reprise dans l'accord final, elle traite également, de l'autre, de manière indirecte de questions de droit du travail, d'environnement et de rémunération du travailleur, thèmes chers aux Démocrates qui estiment que le nouvel accord est trop peu ambitieux sur ces aspects.

Poursuite du dialogue de sortie des contentieux commerciaux entre les Etats-Unis et la Chine

Fin novembre, un échange entre les Présidents chinois et américain avait conduit à apaiser provisoirement les relations entre les deux pays sur les questions commerciales, et à renouer les fils du dialogue. Cette trêve dans les différends était toutefois assortie, côté américain, de l'instauration d'une date butoir au 2 mars, date à laquelle les droits de douane de 10 % appliqués à 200 Mds\$ d'importations en provenance de Chine seraient élevés à 25 % (cf. [Flash Agri décembre 2018](#)), par le lancement mi-décembre de la procédure permettant ce relèvement.

Il s'agit, pour les Etats-Unis, d'obtenir de la Chine des concessions en matière commerciale pour réduire le déficit constaté sur le commerce de bien entre les deux pays, et d'améliorer l'accès au marché chinois, en traitant de barrières non tarifaires comme de sujets de droits de propriété intellectuelle ou de transferts forcés de technologie. Plusieurs réunions à haut niveau se sont tenues en janvier et février, et après avoir un temps dénoncé l'absence de progrès, le Président Trump a finalement annoncé le 24 février que la date butoir du 2 mars serait repoussée, en citant des « progrès significatifs » pendant les discussions. Dans le secteur agricole, l'administration chinoise aurait notamment proposé de s'engager à une augmentation annuelle d'achats de produits agricoles américains à hauteur de 30 Mds\$, notamment de soja, de maïs et de blé.

La discussion porte en fait, de manière finalement assez classique, sur un meilleur accès au marché chinois de plusieurs produits américains (céréales et oléoprotéagineux, mais aussi viande bovine, volaille et éthanol), certaines mesures chinoises sur la sécurité sanitaire des aliments que les Etats-Unis estiment infondées, ainsi que l'accélération de l'approbation par les autorités chinoises des organismes génétiquement modifiés qui fluidifierait grandement les flux commerciaux.

L'administration américaine déclare être attentive sur les modalités de mise en œuvre d'un accord pour en assurer l'effectivité, plusieurs voix, notamment de parlementaires, s'étant inquiétées de la possibilité de conclure trop vite un accord trop peu ambitieux. Une rencontre entre les Présidents Xi et Trump est annoncée pour la fin du mois de mars.

POLITIQUES AGRICOLES

Selon l'USDA, l'année 2019 ne sera pas très favorable aux agriculteurs américains

Comme chaque année, l'USDA a présenté, lors de l'*Agricultural Outlook Forum*, les tendances et prévisions économiques pour l'agriculture américaine, et plus généralement les marchés mondiaux et le commerce des produits agricoles. Cette année était marquée par la participation des trois Ministres de l'agriculture des Etats-Unis, du Canada et du Mexique, quelques mois après la conclusion d'un accord commercial rénové entre les trois pays.

Lors de ce forum, l'économiste en chef de l'USDA, Robert Johansson, a dressé le panorama de l'agriculture américaine. Il a indiqué que les perspectives économiques pour les agriculteurs américains demeuraient incertaines, citant trois causes conjoncturelles rendant plus complexe que d'habitude la capacité de prévision économique : les différends commerciaux pendants (notamment avec la Chine), le vote récent d'un nouveau *Farm Bill*, ainsi qu'une occurrence accrue d'épisodes climatiques extrêmes. Sur base des prévisions arrêtées, le revenu global des agriculteurs américains pour 2019 ne devrait pas excéder 80 Mds\$, soit un montant bien en dessous du niveau record de 134 Mds\$ constaté en 2013, en raison notamment d'un prix bas de certains produits agricoles, l'une des causes citées étant le différend commercial avec la Chine, qui a notamment conduit à faire chuter de 90 % les exportations américaines de soja vers ce pays par rapport à 2018.

M. Johansson a aussi relevé une augmentation constatée des cas de faillite d'exploitations agricoles dans plusieurs états importants au plan de l'agriculture américaine, principalement dans le Midwest mais également, dans une moindre mesure, en Californie, en Floride et en Géorgie, tout en notant que ces niveaux demeuraient encore inférieurs aux taux constatés il y a une trentaine d'années, lors de la dernière crise d'ampleur pour l'agriculture américaine, et que ce taux, de 2,35 pour 10 000 exploitations, demeure encore faible.

Même si certains indicateurs montrent une fragilité économique pour les exploitations américaines, plusieurs facteurs d'optimisme demeurent, notamment un prix des terres qui se maintient, mais aussi un bon indice de confiance des agriculteurs américains.

Plan de soutien exceptionnel : large part des montants versés, mais pas de nouveau plan en 2019

Annoncé à l'été dernier et mis en œuvre en deux tranches, le plan de soutien exceptionnel de 12 Mds\$ arrêté par l'administration américaine pour pallier les impacts économiques pour les agriculteurs américains des mesures de rétorsion mises en œuvre par des pays tiers en réactions aux droits de douane imposés par les Etats-Unis sur les importations d'aluminium et d'acier ([cf. Flash Agri décembre 2018](#)), a pris du retard en raison de l'arrêt du fonctionnement des services de l'USDA en janvier (« *shutdown* »).

A l'occasion d'un point fait fin février, l'USDA a annoncé avoir alloué 7,7 Mds\$ des 9,6 Mds\$ de paiements directs aux agriculteurs prévus dans le cadre de ce plan. Tout en notant l'efficacité de ces paiements pour compenser les pertes économiques des producteurs américains sur la campagne 2018, l'USDA a annoncé en parallèle qu'il n'entendait pas réitérer sur 2019 un tel plan, estimant que, même si les impacts des contentieux commerciaux persistaient sur le début de l'année 2019, ils avaient vocation à disparaître rapidement.

Il n'était par ailleurs pas question de substituer des plans d'aides successifs aux signaux de marché qui doivent guider les choix de production des exploitants agricole : le caractère unique et non répétable du plan de 12 Mds\$ a donc, à ce stade, été mis en avant par l'administration américaine, déjà confrontée à des demandes reconventionnelles pour 2019.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de loi en cours d'élaboration au Congrès, qui prévoit des plans d'aide exceptionnels pour certains événements climatiques extrêmes (notamment les ouragans Michael et Florence), mais aussi la régularisation du financement du plan de soutien exceptionnel (financé par une ligne de crédits, que le projet de loi permettra de rembourser), la Chambre des représentants a introduit une disposition permettant aux plus gros agriculteurs (dont le revenu dépasse 900.000 \$) d'être éligibles aux paiements directs du plan de soutien, les dispositions arrêtées par l'USDA les en excluant. Le Sénat, qui examine le projet de loi, reprendra-t-il cette disposition ?

POLITIQUES ALIMENTAIRES

La FDA entend durcir l'application des réglementations encadrant les compléments diététiques

Depuis 1994, la mise sur le marché de compléments diététiques (vitamines, minéraux, plantes...) n'est plus soumise à autorisation préalable par la FDA, mais les fabricants doivent respecter certaines exigences relatives à l'étiquetage notamment : la mention de la liste de composants, et l'interdiction d'insinuer que les compléments peuvent prévenir, traiter, ou guérir des maladies.

Certaines mentions sur le bénéfice pour la santé sont toutefois autorisées, sous réserve d'y adjoindre une mention indiquant que la mention n'a pas fait l'objet d'une évaluation par la FDA et que le produit ne peut prévenir, traiter, ou guérir de maladies. Ainsi, contrairement au cas d'un médicament, aucun essai clinique ou test n'est requis avant mise sur le marché.

Confronté à plusieurs cas de non-respect de cette réglementation en place, la FDA a effectué mi-février une série d'annonces visant à durcir l'application de la réglementation, et qui seront davantage détaillées dans les mois qui viennent.

- renforcer la supervision des fabricants : la FDA a ainsi annoncé avoir envoyé des lettres d'avertissement à des entreprises fabricant des produits comportant des allégations de guérison ou de prévention de la maladie d'Alzheimer, du cancer et/ou du diabète;
- améliorer la communication vis-à-vis du consommateur, notamment par une alerte rapide du consommateur en cas de découverte de composants illégaux ou potentiellement dangereux pour la santé dans des produits ;
- réformer la procédure imposant aux fabricants de notifier à la FDA l'inclusion d'un nouveau composant dans ses produits, procédure qui représente l'unique opportunité d'évaluer la sûreté des composants avant mise sur le marché ;
- créer un consortium public-privé de scientifiques pour améliorer les méthodes d'évaluation de la sûreté des composants botaniques utilisés dans les compléments diététiques ;
- lancer une consultation publique concernant la réglementation des compléments diététiques.

Le calendrier de mars du versement du SNAP aux bénéficiaires également bouleversé

La fermeture des services de l'USDA pendant le mois de janvier, lié à l'arrêt des services non essentiels de l'Etat en l'absence d'un budget voté pour ce ministère (« *shutdown* ») avait conduit mi-janvier à la mise à disposition anticipée aux bénéficiaires du programme du SNAP de la tranche de février (cf. [Flash Agri janvier 2018](#)). Craignant une durée excessive entre la tranche de février et celle de mars, mais également un nouveau *shutdown* à compter de mi-février, au moins trente-cinq Etats fédérés et territoires associés ont annoncé dans la première quinzaine de février vouloir mettre à disposition de manière anticipée la tranche de paiement de mars pour le SNAP. Pour des millions de bénéficiaires du programme SNAP, le mois de mars sera ainsi le deuxième mois de suite avec un calendrier modifié de versement de l'allocation, ce qui est à ce jour inédit.

Le fait qu'un budget ait pu être voté avant le 15 février, écartant le spectre d'un nouveau *shutdown*, n'a pas conduit ces états à remettre en cause leur calendrier, visant à lisser sur au moins deux mois un retour à un calendrier normal : elles vont soit verser les paiements significativement plus tôt que prévu, soit payer une moitié de manière anticipée, puis l'autre moitié à la date habituelle de paiement. Plusieurs états, y compris le Delaware, le Michigan le Nouveau Mexique et la Caroline du Nord, ont déjà décidé qu'ils modifieront également leur calendrier de paiements pour le mois d'avril.

Par ailleurs, dans le cadre des négociations sur le *Farm Bill*, la question du pré-requis d'activité (travail ou formation) pour l'accès des adultes (hors personnes âgées) sans handicap ni enfants à charge au bénéfice du SNAP avait constitué le point le plus épineux. Afin de permettre l'adoption du compromis final, l'USDA avait proposé, dès mi-décembre, un projet de réglementation visant à réduire les dérogations à ce pré-requis d'activité que les Etats fédérés pouvaient demander à l'USDA (cf. [Flash Agri décembre 2018](#)). La publication de ce projet au journal officiel américain, qui lance officiellement la procédure de consultation, n'avait pas pu être effectuée dans la foulée en raison du *shutdown*, et la [publication](#) n'est intervenue que début février, générant dans la foulée de fortes critiques de parlementaires Démocrates.

POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

Polémique sur la capacité de l'EPA à autoriser avant l'été la vente d'E15 sur tout le territoire

Dans le cadre des compromis dégagés à l'automne dernier sur l'obligation d'incorporation de biocarburants dans les carburants, le Président Trump avait promis en octobre dernier l'autorisation pendant les mois chauds de l'E15 (carburant contenant 15% d'éthanol) sur l'ensemble du territoire américain (cf. [Flash Agri octobre 2018](#)), promesse que la fermeture des services de l'EPA lié à l'arrêt des services non essentiels de l'Etat en l'absence d'un budget voté pour ce ministère (« *shutdown* ») en janvier semblait compromettre pour l'été 2019, soit l'adoption d'une version finale du texte avant juin 2019.

Afin de faciliter l'adoption de la réglementation, l'EPA a annoncé mi-février qu'elle intégrerait dans un même texte cette autorisation de vente pendant les mois chauds (disposition répondant aux souhaits du lobby éthanolier) avec des dispositions visant à lutter contre la spéculation sur les certificats d'incorporation et contribuant à une forte volatilité du cours de ces certificats (répondant aux souhaits des raffineurs sur lesquels pèse l'obligation d'incorporation, les certificats d'incorporation pouvant être vendus entre parties intéressées). Deux textes distincts étaient initialement prévus, mais avec le retard pris par le *shutdown*, l'EPA espère par cette fusion éviter l'opposition frontale d'une des deux parties au texte, chacune y trouvant des dispositions qui lui sont favorables.

Cependant, cette annonce n'a pas éteint les doutes sur la capacité de l'EPA à tenir le calendrier (le projet de texte devait initialement être publié début février). Fin février, lors d'une audition devant le Congrès, le Secrétaire à l'Agriculture, Sonny Perdue, a estimé que l'EPA ne serait pas en capacité de tenir le calendrier, s'attirant immédiatement les foudres de son collègue en charge par intérim de l'environnement, Andrew Wheeler, qui a rappelé que l'EPA travaillait à respecter le calendrier et visait toujours une finalisation des textes avant juin. Une publication commune de l'USDA et de l'EPA sur les réseaux sociaux est venue confirmer cette dernière version.

Le *Green New Deal*, texte ambitieux pour une économie décarbonée, traite d'agriculture

Début février, deux parlementaires Démocrates, la Représentante Alexandria Ocasio-Cortez (New York) et le Sénateur Ed Markey (Massachusetts) ont dévoilé un [projet de résolution](#) visant à la création d'emplois à travers l'expansion des énergies renouvelables et une réduction ambitieuse de l'empreinte carbone de l'économie américaine pour aboutir d'ici 2030 à une économie neutre en termes d'émissions de carbone : le *Green New Deal* (par référence au New Deal mis en place par le Président F. Roosevelt pour sortir de la Grande dépression dans les années 1930). Ce texte se veut la colonne vertébrale de la priorité affichée par le parti Démocrate de la lutte contre le changement climatique : il ne comporte aucune mesure contraignante, mais constitue un cadre d'objectifs.

Pour que la résolution soit adoptée, elle doit être voté par les deux chambres du Congrès : si son adoption par la Chambre des représentants (contrôlée par les Démocrates) apparaît probable, ce n'est pas le cas au Sénat, où la majorité Républicaine devrait s'opposer à un texte ambitieux sur le thème du changement climatique. Cependant, la résolution pourrait constituer un enjeu important dans les primaires Démocrates de l'élection présidentielle de 2020, plusieurs candidats déclarés ayant déjà annoncé leur soutien à cette résolution.

S'il demeure général, le projet de texte aborde le secteur agroalimentaire, reconnaissant le rôle crucial que peut jouer l'agriculture pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi stocker du carbone, en notant l'importance de « coopérer avec les agriculteurs américains, afin d'éliminer la pollution et les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur agricole ».

Le *Green New Deal* appelle également à amplifier le financement « de pratiques d'agriculture durable et d'utilisation des terres afin d'améliorer la santé des sols », et à la « construction d'un système alimentaire plus durable qui garantit l'accès universel à une alimentation saine ».

Le dernier objectif indiqué dans le projet de résolution fait également référence à l'alimentation, visant pour tous les Américains « un accès à l'eau propre, à l'air pur, à une alimentation saine et abordable, et à la nature ».

POLITIQUES SANITAIRES

Recommandations à l'industrie agroalimentaire sur les rappels de produit finalisés par la FDA

Un [guide d'orientation](#) à l'intention des industries agroalimentaires, mais aussi du personnel de la FDA, sur les cas de rappels de produits imposés par l'agence en application de la réglementation, et des modalités d'information du consommateur de ces rappels, a été dévoilé début février par la FDA.

Suite à un rapport de l'inspection générale du ministère de la santé, qui avait dénoncé des déficiences graves dans la procédure de rappel de produits de la FDA, y compris des délais excessifs entre l'identification d'un problème nécessitant un rappel et l'information du public, l'agence avait annoncé en 2017 qu'elle allait procéder à une série de réformes, dont ce guide fait partie.

Le document recommande aux entreprises d'informer le public dans les 24 heures suivant l'identification d'un problème, et décrit les situations nécessitant la publication d'avis au consommateur, en particulier en cas :

- de maladies (y compris des réactions allergiques) liées à un produit alimentaire ;
- de produit susceptible d'être consommé par des populations vulnérables, comme des personnes âgées, des enfants, des femmes enceintes ou des personnes immunodéprimées ;
- de découverte de bactéries pathogènes dans l'aliment telles que *Listeria monocytogenes* ou *Salmonella* ;
- de rappels de produits alimentaires dus à une erreur de fabrication pouvant avoir un impact important sur la santé (par exemple, botulisme dans les produits en conserves).

Le document détaille également les informations à inclure dans un rappel, ainsi que les mesures que la FDA pourrait prendre si elle juge le rappel insuffisant.

En outre, la FDA souligne que le nombre de rappels de produits par des entreprises réglementées par l'agence a diminué en 2018 par rapport aux cinq années précédentes, mais que dans le même temps une meilleure communication sur ces cas de rappels peut donner l'impression erronée d'une augmentation de cas.

Nouvelle stratégie par la FDA sur le contrôle des produits alimentaires importés

La FDA a publié, le 25 février, sa nouvelle [stratégie](#) visant à assurer la sécurité sanitaire des produits alimentaires importés, articulée autour de quatre objectifs principaux.

Le premier concerne la prévention des problèmes sanitaires avant l'importation des produits alimentaires aux États-Unis. Pour cela, la FDA entend améliorer sa méthode de sélection des entreprises à l'étranger à inspecter, en optimisant l'utilisation des données dont elle peut disposer : inspections effectuées par les autorités sanitaires des pays tiers, contrôle chez l'importateur du respect de la conformité des entreprises avec les standards américains de sécurité sanitaire des aliments (la réglementation américaine exigeant de l'importateur qu'il vérifie cette conformité chez leurs fournisseurs étrangers), données fournies par les tierces parties agréées par la FDA sur les entreprises qu'elles accèdent. La FDA entend également continuer de renforcer son système de reconnaissance d'équivalence (notant qu'elle continue de travailler sur un agrément mutuel avec l'Union européenne) afin de pouvoir se concentrer sur des régions à plus haute risque.

En second lieu, la FDA souhaite renforcer ses dispositifs de détection et de blocage à l'import des produits alimentaires ne respectant pas les standards de sécurité sanitaire des aliments. Pour ce faire, l'agence entend renforcer son utilisation d'un système automatisé pour identifier les lots à plus haut risque de contamination, optimiser ses procédures d'échantillonnage, en mobilisant de manière optimale les données dont elle dispose.

Le troisième volet de la stratégie se concentre sur les procédures à suivre lorsque des produits non conformes ont été importés aux États-Unis, en encourageant la surveillance renforcée et régulière des produits à haut risque, et le renforcement du partenariat avec les autorités locales et celles des États fédérés.

Le dernier objectif se focalise sur l'adoption d'outils modernes pour pouvoir analyser et mesurer les résultats du système mis en place, avec l'élaboration d'un inventaire mondial des établissements de production alimentaire visant à optimiser la surveillance des régions du monde à plus haut risque.

LES BRÈVES

Les Etats-Unis entendent défendre les droits antisubventions qu'ils ont appliqués à l'encontre des olives de table espagnole, qu'ils estiment légitimes. L'Union européenne a en effet entamé début février une procédure à l'OMC pour attaquer la décision des États-Unis sur ces produits (cf. [Flash Agri juillet 2018](#)), estimant les droits « non-justifiés, sans fondement et allant à l'encontre des règles de l'OMC ». L'un des arguments avancés par l'Union européenne est le fait d'avoir retenu dans l'assiette des subventions, des mesures relevant de la boîte verte selon la classification OMC ou bien des aides réputées non distorsives.

L'association américaine des produits amylicés a demandé à la FDA de redéfinir les termes « sain » et « naturel » en tant qu'allégations pour des produits alimentaires, en demandant une redéfinition stricte qui exclurait les produits riches en sucre ajoutés (alors même que cette association représente également les producteurs de glucose à partir de maïs), et réserverait le terme « naturel » aux produits crus et peu transformés tout en indiquant que ce terme n'emporte pas de conséquence sur le caractère plus sain ou plus favorable au regard de l'environnement du produit.

Le « pink slime » pourra être étiqueté comme « viande de bœuf hachée » aux Etats-Unis. L'USDA a en effet considéré, en décembre dernier, que le « pink slime », un type particulier de viande séparée mécaniquement obtenu par centrifugation, répond à la définition réglementaire de « viande de bœuf hachée », et qu'il pourrait, théoriquement, être vendu sous cette appellation au consommateur final (la compagnie produisant ce produit ayant indiqué qu'elle n'entend pas, pour le moment, vendre au consommateur final son produit). Cette position a été critiquée notamment par l'association des entreprises de transformation de la viande.

Une cour d'appel américaine a invalidé, à l'unanimité, une loi de San Francisco exigeant une mise en garde sanitaire dans les publicités pour les boissons sucrées, l'estimant contraire au principe de la liberté d'expression inscrit dans la Constitution américaine. Cette décision représente une victoire importante pour l'industrie des boissons qui s'était opposée à la mesure. La loi, approuvée par référendum en 2015, exigeait que les affichages publicitaires mentionnent que la consommation de boissons sucrées contribue à l'obésité, au diabète et à l'apparition de caries dentaires, et que cette mention occupe au moins 20% de la surface de la publicité.

Attaques judiciaires à l'encontre du soja OGM résistant au Dicamba, au motif des lois antitrust. De nombreux agriculteurs affirment qu'ils se voyaient contraint d'acheter des semences de soja OGM résistantes à l'herbicide Dicamba, pour éviter la destruction accidentelle de leur culture du fait d'une grande volatilité de celui-ci. En effet, cet herbicide avait déjà suscité des controverses l'été dernier (cf. [Flash Agri juillet 2017](#)), plusieurs agriculteurs ont porté plainte contre la compagnie fabriquant ces semences, indiquant qu'elle profite d'un effet d'éviction de la concurrence de par ce risque de dissémination.

L'obligation réglementaire spécifique de nettoyage des carcasses de porc avant incision supprimée par l'USDA. La réglementation exigeant le nettoyage de la carcasse (notamment enlèvement des poils et ongles) a été [abrogée](#) début février, l'USDA indiquant ce texte était redondant avec d'autres exigences réglementaires, les bonnes pratiques et le plan de maîtrise des risques sanitaires. Sa suppression devrait permettre davantage de souplesse aux abattoirs sans remettre en cause le principe de sécurité sanitaire du produit. Le projet d'abrogation avait été soumis pour commentaires en mai dernier.

**Copyright**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional des Etats-Unis.

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication. Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Économie et des Finances ni celle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Editeur :

Service Economique Régional des Etats-Unis
Ambassade de France aux Etats-Unis
4101 Reservoir Road, Washington, DC 20007
www.frenchtreasuryintheus.org

Directeur de la publication : Sylvain Maestracci
Revu par : Sylvain Maestracci et Agnès Poirier